

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars 2009**

Présents : Robert WEBERT, Elisabeth BECKER, Julien BALLEVRE, Madeleine RAMBEAU, Norbert BASIN, Nadine VERMESSE, Raymond NOE, Laurence BRAUN, Jean MIRGAINE, Hélène FOREST, Marie-Claire PASTOK, Laurent HETTINGER, Raymond DEPSETS, Marlyse GETREY, Gérard MOUTH, Solange KELLER, Clément ANDRE, Sylviane ANTOINE, Dominique HUMBERT, Michel LADOWSKI, Dominique PADOIN, Daniel BECKER, Jean-Marie RICHARD, Isabelle MAHON

Absents excusés : Gaston MICK (procuration à N. BASIN), Adrien WOURMS (procuration à M. GETREY), Suzanne THIELEN-KALIS (procuration à D. PADOIN)

### **Ordre du jour :**

1. Fixation du taux de trois taxes – exercice 2009
2. Subvention aux associations et sociétés – exercice 2009
3. Subvention au C.C.A.S.
4. Contribution à l'association ASPECT
5. Budget primitif 2009
6. Dotation d'aménagement communautaire 2009-2011. Autorisation de signature d'une convention
7. Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire
8. Travaux en forêt communale
9. Demande de subvention au conseil régional pour équipement scolaire
10. Information

### **1. Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales -exercice 2009**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la notification des taux d'imposition 2009 des trois taxes directes locales et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux de l'année précédente, soit :

- taxe d'habitation : 8,25 %
- taxe foncière (bâti) : 13,07 %
- taxe foncière (non bâti) : 77,86 %

### **2. Subventions aux associations et sociétés – exercice 2009**

La commission sports, culture et loisirs s'est réunie le 04 février 2009. Elle propose de verser aux associations et sociétés les subventions dont le détail figure dans le tableau ci-joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter comme ci-après la proposition de la commission :

Mandoline club VERDI	2 500,00 €	
Football club	15 500,00 €	
Amicale des sapeurs pompiers	800,00 €	
UNC	1 000,00 €	3 non votants
Tennis club	4 000,00 €	1 non votant
Association des invalides du travail	200,00 €	
Judo club	8 500,00 €	1 non votant
Association d'amitié et d'entraide des aînés	1 800,00 €	1 non votant
ASCAL	1 000,00 €	
Amicale des donneurs de sang	200,00 €	
F.S.E. du collège	800,00 €	
Chorale Ste-Marie	900,00 €	2 non votants
Association des arboriculteurs	500,00 €	1 non votant
Exceptionnel	2 737,46 €	
Médaillés militaires	70,00 €	1 non votant
Association sportive du collège	2 000,00 €	
Association RENAISSANCE	2 300,00 €	2 non votants
Exceptionnel	1 500,00 €	
Vétéran club footballistique	800,00 €	
Moto club	100,00 €	
Club épargne "OU TOUT VA BIEN"	100,00 €	
Comité des fêtes	3 000,00 €	5 non votants
Vestiges et Mystères	350,00 €	
LONGIFORM	150,00 €	
Exceptionnel	350,00 €	
Basket club	5 500,00 €	
Amis du secteur fortifié	1 000,00 €	
Exceptionnel	3 000,00 €	
Solidarité Action Longeville	1 200,00 €	1 non votant
Les Inséparables – billard	500,00 €	
Les Amis de la Tour d'Auvergne	250,00 €	7 non votants
PADEM	100,00 €	
BLEU HAND HUGO	100,00 €	
Pétanque	100,00 €	
Voyage MAJCEN	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>63 207,46 €</b>	

### 3. Subvention au C.C.A.S.

Tous les ans, la commune verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale. En 2008, elle s'élevait à 30 000 €.

En raison des dépenses d'aide sociale de plus en plus importantes (aides, décès indigents), le conseil municipal décide à l'unanimité, de verser une subvention de 35 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

#### **4. Contribution à l'association ASPECT**

La commune a adhéré à l'association ASPECT le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour l'ensemble de son personnel. Afin d'assurer la continuité des prestations servies aux adhérents, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la contribution 2009 ainsi que la participation aux tickets restaurant, comme suit :

- **12 572,32 €** pour la contribution (2,3 % des articles 64111, 64112, 64118, 64131 et 64168 sur la base du compte administratif 2008)
- **5 725,00 €** pour la participation aux tickets restaurant (229 carnets à 25 €)

#### **5. Budget primitif 2009**

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le budget primitif de l'exercice 2009 comme ci-après :

- **section de fonctionnement**, par chapitres, par 21 voix pour et 6 abstentions, en équilibre pour un montant de 4 724 590 euros,
- **section d'investissement**, par opérations et par chapitres pour les opérations non individualisées, pour l'opération 63 par 19 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, et par 21 voix pour et 6 abstentions pour toutes les autres opérations, en équilibre pour un montant de 4 860 960 euros.

#### **6. Dotation d'Aménagement Communautaire 2009-2011 – autorisation de signature d'une convention**

Par délibération du 3 décembre 2008, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a décidé de reconduire la dotation d'aménagement communautaire pour la période 2009 – 2011. Le montant total alloué à la commune s'élève à 152 500 €.

Il vous est proposé d'affecter cette subvention aux travaux de voirie chemin de Kleindal, à l'extension de l'école primaire et à l'aménagement de la rue des halles.

A cet effet, la signature d'une convention est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter la Dotation d'Aménagement Communautaire 2009 – 2011 aux travaux de voirie chemin de Kleindal, à l'extension de l'école primaire et à l'aménagement de la rue des halles,
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

#### **7. Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire**

Moselle Telecom a procédé à l'installation d'équipements techniques (Wifimax) sur le clocher de l'église paroissiale.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public. Sa durée est de quinze ans et ce à compter du 15 mars 2009. Ce contrat sera renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de deux ans et ne sera possible que si Moselle Telecom est titulaire d'une licence opérateur dans le cadre de la délégation de service public initiée par le Conseil Général de la Moselle.

La redevance annuelle est fixée à 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour et 6 voix contre, d'autoriser le maire à signer cette convention.

## **8. Programme de travaux en forêt communale**

Les services de l'O.N.F. ont déposé un programme de travaux en forêt communale pour l'exercice 2009. Il s'agit de prestations bois de chauffage sur les parcelles 9 et 7. Ce programme s'élève à 699,66 € toutes taxes comprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ce programme de travaux.

## **9. Demande de subvention au conseil régional pour équipement scolaire**

La commune va procéder au remplacement du mobilier d'une classe de l'école primaire ainsi que du mobilier de la classe des moyens à l'école maternelle du centre, pour un montant total toutes taxes comprises de 8 600 euros.

La commune peut bénéficier d'une subvention du conseil régional pour ces équipements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à solliciter la subvention maximale pour les travaux de remplacement du mobilier d'une classe de l'école primaire ainsi que celui d'une classe de l'école maternelle du centre,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009 et de prendre en charge la dépense résiduelle.

## **10. Information**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la signature de :

- marché relatif à la conception et la réalisation des travaux de renaturation des cours d'eau avec la société SOGREAH de Forbach, pour un montant de 17 052,74 euros hors taxes,
- l'avenant avec le groupement d'entreprises BROVEDANI BTP, SOGER TP et TP COLLE pour les travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle pour un montant de 52 874,42 € toutes taxes comprises,

conformément à la délibération de délégation de pouvoirs au maire du 28 mars 2008.